

Acheter des clopes, un jeu d'enfant

prévention ? Depuis 2009, la loi fribourgeoise interdit la vente de cigarettes aux moins de 16 ans. Dix-huit mois après son entrée en vigueur, le constat est édifiant: 80% des commerces ne respectent pas la nouvelle norme.

Rencontré hier devant la gare de Fribourg, Kevin, 15 ans et clope au bec, rigole quand on lui demande comment il se procure son tabac: «Fastoche, on me demande pas toujours ma carte d'identité. Et quand ça ne marche pas à un endroit, ça joue ailleurs. Et en dernier recours, il y a toujours les distributeurs dans les bistrotts, ou les potes plus âgés.» Les explications de Kevin corroborent les chiffres communiqués hier par la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg (DSAS). Selon une étude rendue publique hier, huit commerces sur dix continuent à fournir des cigarettes aux moins de 16 ans. Ceci, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale, en janvier 2009, qui interdit expressément la vente de tabac aux moins de 16 ans. Pour un raté, c'est un beau raté. Anne-Claude Demierre, directrice de la DSAS ne cache pas sa déception: «Je suis extrêmement surprise par cet inquiétant résultat.»

Pire chez les Vaudois

L'étude, qui a coûté 40 000 fr., a été menée par le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) et Addiction Info Suisse. En automne 2009, les deux organisations ont engagé neuf ados de 14 à 15 ans pour effectuer des tests d'achat de cigarettes dans 306 commerces du canton. Les résultats sont édifiants: dans 81% des cas, les jeunes testeurs, accompagnés par des observateurs adultes, ont obtenu le trésor recherché. Globalement, seuls 28% des commerçants ont exigé une pièce d'identité des ados. Pire encore, près de la moitié des testeurs de moins de 16 ans ont pu acheter des cigarettes, même après avoir montré leurs papiers, pourtant pas en règle. Les plus mauvais élèves? Les épicerie indépendantes qui enregistrent un seul refus sur 63 achats tests. Suivent les kiosques indépendants (12% de refus), les grandes enseignes de tabac-journaux (24%), les stations-service (27%) et les grands groupes de distribution (29%). Seule consolation: les chiffres sont encore pires dans le canton de Vaud, qui a effectué une étude semblable. A la seule différence que chez nos voisins, la limite d'âge est fixée à 18 ans et non à 16. Une différence qui pousse d'ailleurs certains ados vaudois à aller faire leurs emplettes en tabac dans la Broye fribourgeoise.

Etude lacunaire

A noter encore que les dispositions légales prévoient des amendes particulièrement salées pour les commerces fautifs: 20 000 fr. et jusqu'à 50 000 fr. en cas de récidive. Pour l'heure, aucune sanction financière n'a été prise contre les fautifs: «Il s'agissait d'une action préventive et la police n'est pas encore entrée en action. Mais cela pourrait changer à partir de la fin 2010», avertit Anne-Claude Demierre. Avant d'en arriver là, le canton va prendre plusieurs mesures au cours des prochains mois. Il va entreprendre une campagne d'affichage dans les commerces, offrir une formation au personnel de vente concerné et proposer à ces derniers des brochures d'information. Et il promet de refaire le point en 2011, par le biais d'une nouvelle étude du même type. En parlant d'étude, il vaut la peine de relever que celle menée à Fribourg a une sacrée lacune. Elle prend en compte les commerces, mais oublie totalement les cafés et les restaurants. Car comme l'avoue Kevin, c'est souvent dans leurs automates à cigarettes, que les moins de 16 ans font leur marché: «Les distributeurs sont d'habitude situés à l'entrée, on peut se fournir discrètement». Cela d'autant plus, qu'expérience faite, la majorité des automates des établissements ne sont pas équipés de jetons, comme l'impose pourtant la loi depuis janvier 2010. |

SAMUEL JORDAN